

**COMMUNE DE NOCETA (HAUTE-CORSE)**

**AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

**Date de l'acte : 27 octobre 2021**

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant Monsieur Alain Bernard MARCHIONI, demeurant à NOCETA (20242) né à ORAN (ALGERIE) le 7 octobre 1949.

**Propriétaire à titre de bien propre du bien ci-après désigné :**

**A NOCETA 20242 lieudit LE VILLAGE**

Une parcelle de terre section D n°144 de 67 m<sup>2</sup>

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [office.villanova-sinibaldi@notaires.fr](mailto:office.villanova-sinibaldi@notaires.fr)**

**Pour avis.**

**Paule VILLANOVA notaire**